

29) 22) Ratification d'un marché de gré à gré passé avec la SOCIÉTÉ JULIEN GAILLIE & C^{ie} pour fourniture d'essence pendant l'année 1965.

vu le 19/65

de ce rapport, je vous demande, Messieurs, de bien vouloir ratifier le marché de gré à gré qui a été passé avec la Société JULIEN GAILLIE & C^{ie} pour fourniture d'essence en 1965.

rs

Ce marché s'élève à la somme de 1.870.000, frs. CFA, qui sera imputée à l'article 926 du budget de 1965.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.